

**Bulletin municipal N° 105**  
**Mars 2016**



# **La Gazette de HOUX**

**La vallée de la Voise,  
un enjeu écologique**



<b>Editorial</b>	<b>2</b>	<b>Informations Municipales</b>	<b>8 - 9 - 10</b>
<b>Vie locale - Loisirs</b>	<b>3</b>	Le choix de Chartres Métropole	
Repas des Anciens		<b>Informations Municipales</b>	<b>11</b>
<b>Vie locale - Loisirs</b>		Conseils municipaux - Permanences	
Vœux du Maire	<b>4 - 5</b>	Etat Civil - Agenda - DIVERS -	
Eclairage public		<b>REMERCIEMENTS - COURSE</b>	<b>12</b>
<b>Environnement</b>	<b>6 - 7</b>	<b>CYCLISTE</b>	
La vallée de la Voise			



## EDITORIAL

*Le 13 février 2016, le Préfet d'Eure-et-Loir a pris un arrêté définissant le nouveau découpage des intercommunalités d'Eure et Loir. Il nous intègre contre notre volonté dans une nouvelle communauté de communes : Les Franges Franciliennes. Communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux disposent à nouveau de deux mois et demi pour approuver ce projet présenté comme "définitif".*

*Cette décision ne respecte pas notre choix de rejoindre la communauté d'agglomération de Chartres Métropole (voir page 8). Seules ont été écoutées les propositions des hiérarques locaux qui prétendent "faire notre bonheur malgré nous". Pourtant, notre choix a été réalisé à l'éclairage des avantages et des inconvénients qu'offraient en réalité les deux possibilités. Il résulte d'une analyse concrète qui entend ignorer les problématiques d'ego de ces élus. Fallait-il accepter un territoire étriqué et enclavé entre région parisienne, pays chartrain et pays drouais, avec pour "capitale" probable la ville la plus peuplée des Franges Franciliennes : Auneau ?*

*Ruralité et proximité constituent des valeurs essentielles pour nos villages. Contrairement à ce que l'on voudrait nous faire croire, le choix de l'Agglomération Chartraine non seulement les préserve, mais les vivifie grâce à des dotations de solidarité et des niveaux de fonds de concours qui n'existent pas dans les communautés de communes constitutives des futures Franges Franciliennes.*

*La marche forcée et aveugle vers cette nouvelle entité née d'un "copié-collé" des cinq intercommunalités préexistantes, fait prendre à chacun de nous de véritables risques. Avant d'en définir la géographie, il aurait été nécessaire d'en vérifier la viabilité et la pertinence. La municipalité de Houx est décidée à se battre pour que soit respectée la démocratie locale et son principe fondateur, celui de la libre administration des collectivités territoriales !*

**JF PICHERY**

<b>REDACTEURS</b>	<b>DIRECTEUR DE PUBLICATION</b> : JF Pichery
JF Pichery, P. Roger, JL Fouquet, P. Paris	<b>REALISATION</b> : JL Fouquet
<b>Nombre d'exemplaires</b> : 370	<b>EDITEUR</b> : Commune de HOUX

## Repas de Noël - CCAS

Comme chaque année le CCAS et la municipalité ont réuni les anciens et le personnel communal pour le traditionnel repas de fin d'année à la salle socioculturelle. La participation a été importante et c'est la bonne humeur, les échanges et la convivialité qui ont dominé tout au long de cet après-midi de fête.

Elle fut au départ l'occasion de fêter nos anciens, de leur rendre hommage en notre nom à tous. Cette manifestation nous a permis de faire plus ample connaissance avec le nouveau référent de la Gendarmerie locale ainsi qu'avec Angélique Bègue, nouvelle venue au secrétariat de la mairie.

L'ambiance de fête a été amplifiée par la présence d'un animateur, imitateur et ventriloque qui a su divertir tous les participants. L'amusement, les souvenirs et évocations ont été de mise durant cette journée pleine d'échanges très sympathiques.



Une grande réussite grâce à l'organisation du CCAS qui offre ce moment de partage à tout nos anciens!

Cette journée fut l'occasion de célébrer un

anniversaire pour une des personnes les plus impliquées au sein du CCAS, Edith, ainsi remerciée pour son action permanente.



## VOEUX DU MAIRE 2016



Le 16 janvier Monsieur Jean-François Pichery a présenté comme à l'accoutumée ses Vœux pour cette nouvelle année à la salle socioculturelle.

Une occasion de faire le bilan des travaux et actions menées à terme ou



initiées durant l'année écoulée, de remercier les différents acteurs de la vie communale et de tracer les projets à venir. Une occasion également de revenir, en présence de M. Michel Bellanger, Maire de Maintenon, sur les changements et les choix délicats qui s'imposent aux communes en cette année.

Un moment d'échanges et de convivialité a clôturé cette sympathique manifestation.

## TOUTE LA LUMIERE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public représente aujourd'hui une part de plus en plus importante de la consommation électrique d'une commune, quelle qu'en soit la taille. Notre village n'échappe pas à la règle :

- Diminutions des dotations de l'Etat, voire des départements.
- Augmentation annuelle du prix du KW/heure.
- Augmentation du prix de l'abonnement, lequel reste incompressible, que la lumière soit allumée ou non.

La question posée est simple : Comment maintenir un niveau de service optimum tout en assumant à la fois l'investissement nécessaire au bon fonctionnement de notre parc et l'indispensable recherche d'économies en matière de consommation électrique ?

### GESTION :

Jusqu'à présent notre commune avait fait le choix d'assumer elle-même la compétence éclairage public, en confiant à une société privée (DHENNIN) l'exploitation, la maintenance, l'entretien et la rénovation de ses installations. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Conseil municipal a décidé de transférer cette compétence au Syndicat Départemental d'Energie d'Eure et Loir (SDE 28), estimant qu'il était le mieux à même de répondre à ses exigences par :

- Un apport en matière de conseil, d'assistance et de suivi des travaux.
- Un recensement des ouvrages et des installations, ainsi que leur cartographie.
- Une visualisation des réseaux présents sur notre territoire et la possibilité de signaler tout dysfonctionnement via une plate-forme informatique (INFOGEO 28).
- Un nettoyage annuel des foyers lumineux.
- Un renouvellement périodique des sources lumineuses.
- Des dépannages et des réparations.

- Un rapport annuel d'exploitation etc...

Coût pour la commune : 22 € net pour chacun des 155 foyers lumineux, soient 3 410 € annuels pour 2016.

## **ENFOUISSEMENTS DES RESEAUX :**

La fin de l'année 2015 aura vu se réaliser l'enfouissement du réseau électrique d'une grande partie de la rue de la Mairie. Au-delà des aspects sécuritaires et esthétiques, cette opération est indispensable à la modernisation de nos équipements d'éclairage (disparition de lampes à vapeur de mercure). Elle contribue à la baisse de notre facture d'énergie, notamment par l'installation de lampes LED très performantes, en termes de consommation.

Coût de l'opération : 160 500 €. Financement communal : 64 200 € (40%) - Subventions par le Conseil départemental et le SDE 28 : 96 300 € (60%).

D'ores et déjà, une réflexion est engagée sur de futurs enfouissements à l'horizon 2018-2019, sous conditions que nos finances le permettent.

## **PROGRAMME D'ELIMINATION DES LAMPES ENERGIVORES :**



Depuis avril 2015, une directive européenne interdit la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure, ainsi que de certaines lampes sodium haute pression d'ancienne génération. S'il est toujours possible d'écouler les stocks disponibles, il sera obligatoire dans tous les cas de procéder à un renouvellement des luminaires en cause.

Fin 2014, une convention a été établie entre notre commune et le SDE 28 pour l'amélioration des performances énergétiques des installations d'éclairage public. L'objectif est d'anticiper et de planifier, à la fois les travaux prévus pour 2016, mais aussi les dépenses y afférentes. Les secteurs concernés par ce dossier (luminaires sur poteau béton) sont la fin de la rue de la Mairie, la rue du Château d'eau, la fin de la rue de l'Aqueduc et de début de la rue de la Villeneuve.

Les « paléos » actuels seront remplacés par les mêmes modèles de crosses que celles qui équipent les luminaires que nous installons après enfouissement (rue de la Mairie par exemple). Ceux-ci seront dotés également de lampes LED. Coût prévisionnel de l'opération : 33.400 Euros échelonnés sur 2016-2017-2018. Financement communal : 16.700 € (50%) - Subventions 16.700 € (50%)

Si ces différents chantiers peuvent sembler coûteux, ils sont néanmoins indispensables

à la bonne marche de notre village, mais aussi à la valorisation du patrimoine de la collectivité (foyers lumineux et armoires de commandes). Aujourd'hui, même si près de 70% de nos réseaux sont enfouis, il n'en reste pas moins que 45% de nos luminaires sont vétustes (luminaires de type boule et poteaux béton), ainsi que 10% de nos armoires de commandes.

Avec la perspective d'une augmentation régulière du coût de l'énergie de l'ordre de 3 % par an, la nécessité de renouveler notre parc d'éclairage public, ainsi que de réduire nos factures d'électricité s'impose.



*C'est ce que la municipalité s'emploie à réaliser.*



## Un Plan de restauration pour la vallée de la Voise

Le Syndicat Mixte de la Vallée de la Voise et ses Affluents a, dans une réunion publique qui s'est tenue à la Maison des Associations de Bailleau-Armenonville le 14 janvier dernier, présenté la mise en œuvre d'un plan de restauration et d'entretien de la Voise et de ses affluents. Une étude réalisée à la demande du syndicat par un cabinet de conseils en génie de l'eau et de l'environnement, a démontré la non conformité écologique des cours d'eau de la vallée avec les directives européennes et le code de l'environnement. Cette situation impose le retour à un bon état fonctionnel des rivières avant l'année 2027. Elle contraint le syndicat de la Voise à mettre en œuvre un plan pluriannuel de restauration et d'entretien.



La Voise et ses affluents déroulent leur cours sur un faible dénivelé qui ne permet pas un écoulement suffisamment rapide des eaux et le transport des sédiments. Ses cours d'eau ont tendance à s'envaser. La géologie existante fait, qu'au fil du temps, rivières et ruisseaux se sont élargis, entraînant une diminution de la vitesse de leurs eaux. Cette situation est aggravée par l'existence d'ouvrages (vannages et barrages) et d'embâcles (bois morts et déchets végétaux tombés à l'eau) qui ralentissent le flux et retiennent les sédiments. L'ensemble de ces facteurs concourt à la mauvaise qualité chimique des eaux.

S'agissant des ouvrages présents sur les cours d'eau, ceux-ci nuisent également à la continuité écologique, en empêchant la circulation des poissons. Ayant perdu leur intérêt économique (disparition de la meunerie), beaucoup d'entre eux, devenus inutiles, ne sont plus entretenus par leurs propriétaires. Leur état ne permet plus leur manœuvre et les opérations périodiques de « chasse » destinées à la dispersion des sédiments accumulés à leur aval, ainsi qu'à la prévention des crues. Les opérations de curage s'avèrent excessivement coûteuses pour la collectivité, peu efficaces à moyen et long terme et destructeurs pour le milieu aquatique. Par ailleurs, le budget du syndicat de la Voise, alimenté notamment par les budgets communaux, ne permet plus aujourd'hui de financer de telles opérations.

Concernant les embâcles, ils découlent du mauvais entretien des boisements situés aux bords des cours d'eau (la « ripisylve ») et surviennent lorsque les arbres surplombent la rivière. Les amas de gazon et déchets végétaux réalisés sur les rives ont le même effet, car ils finissent par tomber dans le lit de la rivière ou être emportés par les crues.

A d'autres endroits, les boisements sont absents ou ont disparu (abords des terrains agricoles et d'agrément et le long des digues). Or, les arbres permettent le maintien des berges. Le long du canal, notamment, les riverains ont cherché à remédier à cette situation par des procédés nuisibles ou non adaptés au milieu naturel (béton, tôles ou pieux). L'absence d'ombrage, qui résulte de cette situation, entraîne également un réchauffement néfaste du cours d'eau pendant la période estivale, provoquant un développement excessif des algues.

Lors de cette présentation, il a été rappelé que le désherbage chimique aux abords des bords des cours d'eau était interdit, car il entraîne pollution de l'eau et érosion des berges. Les services départementaux de protection de l'environnement et des milieux aquatiques (ONEMA) sont habilités à dresser des procès-verbaux et appliquer des amendes. A proximité des zones urbaines, le syndicat déplore le sur-entretien des berges qui nuit à l'équilibre biologique.

Des espèces invasives présentes sur le bassin s'avèrent dangereuses pour le bon état de la vallée. Coté végétal, c'est notamment la renouée du Japon, très envahissante, qui empêche le développement des plantes autochtones. Coté animal, le ragondin, très présent, qui détruit les berges et provoque l'élargissement des cours d'eau, participant au ralentissement des débits.

## La situation particulière du canal Louis XIV

A l'aval du Pont Rouge (Maintenon), le canal Louis XIV ne bénéficie d'aucun dispositif de protection monumental. Les services préfectoraux de la « police des eaux » s'opposent au rétablissement des ouvrages situés sur son cours, tel le barrage d'Ymeray qui a été vandalisé il y a plusieurs mois. Cette destruction prive le canal d'une partie de son alimentation, notamment en été, mais ce manque d'eau est jugé non significatif.

## Ce que prévoit le plan pluriannuel 2016-2020

- La restauration et l'entretien des boisements situés au bord des cours d'eau : Coupes sélectives et débroussaillage.
- La restauration des berges érodées : Remplacement des protections artificielles en mauvais état par des protections privilégiant les techniques végétales ou minérales, avec des talus en pente douce.
- Des opérations de création ou reconstitution d'une « ripisylve » (boisements des rives) là où elle n'existe pas ou a disparu par réalisation de plantations d'arbres et arbustes d'espèce sauvage.
- La destruction systématique des espèces végétales invasives (renouée du japon) et des campagnes de piégeage des ragondins.
- Le nettoyage systématique des embâcles et la surveillance des zones à risque en fonction des événements climatiques.
- La renaturation des cours d'eau présentant une largeur devenue trop importante en période de basses eaux : Réalisation au sein du creux du cours d'eau (lit majeur), d'un lit mineur plus étroit permettant de maintenir un débit suffisamment rapide en période sèche.
- La suppression totale ou partielle des ouvrages hydrauliques devenus inutiles et le remplacement si nécessaire par des dispositifs de transition douce.



"Renaturation" d'un cours d'eau (de gauche à droite : état d'origine/travaux/ résultat)

- Le faucardement périodique et sélectif de la végétation aquatique (chenal central du canal notamment).
- Des actions globales d'information sur les mauvaises pratiques d'entretien des propriétés riveraines et sur la lutte contre les rejets directs d'eaux usées qui subsistent encore.

S'agissant des ouvrages situés sur le territoire communal, ce plan prévoit en particulier, la suppression du vannage du Moulin des Grès et la modification des buses d'alimentation de l'ancienne Voise, située en bas de la rue du Chemin Blanc. Quant au ruisseau de Gas, le bassin de décantation, localisé dans la vallée des Petits Prés, doit être supprimé.

Pour lui permettre de financer ces opérations (coût global : 4,2 millions d'€ sur 5 ans), le syndicat de la Voise bénéficiera de subventions de la part de l'Agence de Bassin Seine-Normandie et du Conseil départemental d'Eure et Loir à hauteur de 80 %.

Pour les travaux d'entretien et de restauration qui pourront être réalisés en régie par le syndicat, aucune participation ne sera exigée des communes ou des propriétaires. Pour ceux qui, en raison de leur envergure ou de leur spécificité technique devront être réalisés par une entreprise spécialisée, une participation des propriétaires sera demandée, à hauteur de la partie non subventionnée (à priori 20 % de leur coût).

### Syndicat Mixte de la Voise et ses Affluents (SMVA) :

1 chemin de Paris  
28320 GALLARDON  
Tél : 02 37 24 55 92

Mél : [smva28@orange.fr](mailto:smva28@orange.fr)

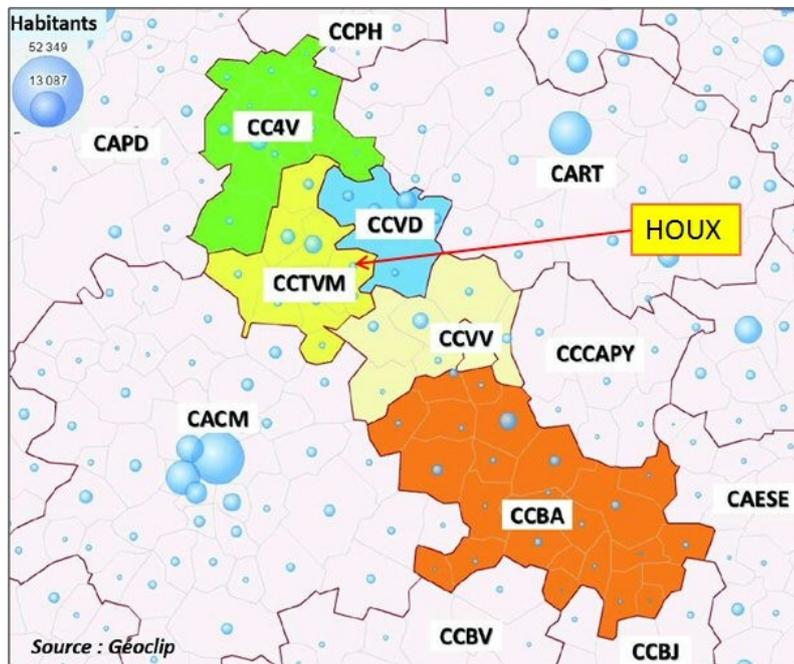
Président : M Jean-Claude BARRET (Bailleau-Armenonville)  
Technicien de rivières : M Pierre-Antoine GOMBAULT  
Délégué au SMVA (Houx) : M Jean-François PICHÉRY

Le syndicat de la Voise regroupe les 18 communes du bassin de la Voise situées en Eure et Loir. La longueur des cours d'eau qu'il gère et entretient représente environ 100 kms. Le nombre des parcelles riveraines avoisine les 4.000.

## Le choix de Chartres Métropole

Lors de notre précédent bulletin municipal, nous évoquons l'obligation créée par la Loi NOTRe de regrouper les communautés de communes en des entités de plus grande taille. Tandis que le Préfet projetait de fusionner les communautés de communes de Nogent le Roi, Maintenon, Epernon, Gallardon et Auneau, le conseil communautaire de Chartres Métropole proposait aux communes situées à moins de 20 kms de son centre de rejoindre l'agglomération. Nous indiquions alors que l'absence de continuité territoriale exigée par la loi, faisait techniquement obstacle, à la prise en compte de l'offre de Chartres Métropole.

Le 5 décembre dernier, le Conseil Municipal décidait tout d'abord de donner un avis défavorable au projet préfectoral, voulant se laisser la possibilité d'un choix différent, si la situation, au regard de la continuité territoriale devait évoluer. Ce fut effectivement le cas, puisque les décisions des communes de Chartainvilliers et Bouglainval permettaient le 15 décembre à la ville de Maintenon de demander, à son tour, le rattachement à Chartres Métropole. Cette situation donnait alors à notre commune la possibilité d'effectuer un choix. Il nous fallait donc nous déterminer avant le 21 décembre, date butoir fixée par la préfecture, pour que notre avis puisse être pris en compte.



Le projet du Préfet : Les Franges Franciliennes (en couleur)  
En bas, à gauche, Chartres Métropole (CACM)

Comment faire le meilleur choix pour la collectivité et ses habitants, en si peu de temps, lorsqu'un seul des deux projets de territoire est connu ?

Du côté de la nouvelle communauté de communes des Franges Franciliennes, tout était à construire. Des ateliers composés d'une vingtaine d'élus, devaient « plancher » à partir d'une page blanche, puisque les anciennes intercommunalités n'exerçaient pas toutes les mêmes compétences. Tout au plus, connaissait-on, les taux d'imposition qui, mathématiquement résulteraient de la fusion et la volonté affichée des promoteurs des Franges Franciliennes d'opposer, à la centralité de Chartres Métropole, le choix d'un territoire multipolaire.

Du côté de Chartres Métropole, le fonctionnement de l'agglomération était connu et ne serait pas modifié par l'arrivée de nouvelles communes, avait indiqué Jean-Pierre GORGES, son président.

La municipalité a donc procédé à une étude minutieuse des avantages et inconvénients à rejoindre ou non l'agglomération chartraine. La présidence de Chartres Métropole a été interrogée sur les conséquences précises qu'auraient un éventuel rattachement au regard de nos structures particulières et nos projets communaux. Voici l'essentiel des considérations qui ont conduit le Conseil Municipal à demander l'adhésion de la Commune de Houx à Chartres Métropole :

### Des avantages pour la collectivité

**Recettes budgétaires :** Chartres Métropole a mis en place, au profit des budgets des communes adhérentes, une dotation de solidarité communautaire de fonctionnement qui devrait permettre de compenser la baisse de dotations de fonctionnement décidée par l'Etat pour les prochaines années. S'y ajoute, au niveau de l'aide à l'investissement des communes, l'existence d'une politique de fonds de concours importante.

**Compétence réseaux :** La participation financière restant à la charge des communes dans les travaux d'enfouissement ou d'éclairage public est prise en charge par l'Agglomération.

**Gestion de l'urbanisme :** Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'Etat n'assure plus l'instruction gratuite des permis de construire et autorisations de travaux. Nous avons dû confier cette mission à une Agence Technique Départementale dont les frais de fonctionnement sont répartis entre les communes adhérentes. Chartres Métropole assure gratuitement ce

service pour le compte de ses communes membres.

A noter également que la mise en œuvre d'une politique de mutualisation de services entre l'Agglomération et les communes adhérentes est en cours d'élaboration. Cette perspective s'avère particulièrement intéressante pour les communes de notre taille. Au-delà de l'appui technique, administratif et juridique déjà apportée par Chartres Métropole à ses communes membres, cette mutualisation pourra prendre la forme de mises à disposition individuelles d'agents et de matériels et de mise en place de services communs.

Développement économique : Au moment où le territoire des Franges Franciliennes voit apparaître ses premières friches industrielles (Epernon, Ymeray...) Chartres Métropole fait montre d'un volontarisme économique créateur de ressources et d'emplois. Ses zones d'activité se développent et les entreprises sont nombreuses à s'y installer.

## **Des avantages pour les habitants**

Fiscalité des particuliers : Les taux d'imposition de Chartres Métropole apparaissent d'ores et déjà comme moins élevés que ceux projetés dans l'étude de programmation de la communauté de communes des Franges Franciliennes :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : Absence de cotisation intercommunale à Chartres Métropole, alors que les Franges Franciliennes se proposent d'en créer une (1,76 %).

Collecte des ordures ménagères :

Le rattachement à Chartres Métropole permettra de faire chuter un taux d'imposition qui était à nouveau en augmentation régulière ces dernières années, notamment en raison du fiasco de la tentative de collecte automatisée. La taxe d'enlèvement passera de 19,50 % à 11,50 %. L'indemnité de retrait due, en cette circonstance, au SIRMATCOM de Maintenon, sera prise en charge par l'Agglomération.

Transports scolaires vers les collèges et les lycées : L'Agglomération les prendra intégralement à sa charge, en contrepartie d'une cotisation symbolique de 10 € par an et par enfant.

Apprentissage de la natation pour les scolaires : L'accès à l'Odysée de Chartres et le transport pour s'y rendre seront intégralement pris en charge par Chartres Métropole.

## **Des inconvénients ?**

La municipalité s'est interrogée sur son poids dans la future intercommunalité qu'elle choisirait. La communauté d'agglomération de Chartres Métropole compte actuellement 47 communes et 126 000 habitants. Nous faisons partie des 22 communes qui ont demandé leur rattachement. Le projet du Préfet nous intègre dans une nouvelle communauté de communes des Franges Franciliennes qui comprendrait 57 communes et 59 000 habitants. Notre voix serait-elle davantage entendue dans cette future intercommunalité, comme le promettent ses promoteurs ? Nous n'en sommes pas persuadés.

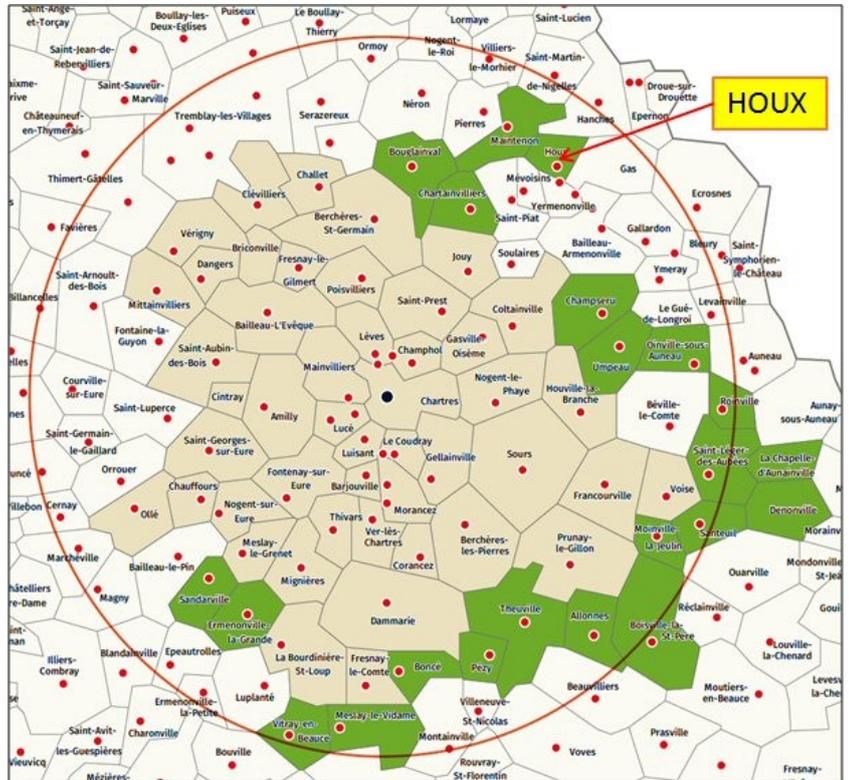
Les équipements intercommunautaires principaux de Chartres Métropole sont installés essentiellement à Chartres. Son président a indiqué que la politique d'implantation ne changerait pas avec l'arrivée de nouvelles communes. L'ambition affichée par les Franges Franciliennes de mettre en place de nouveaux équipements sur les cinq pôles principaux de son territoire apparaît, à contrario, comme séduisante. Cependant, cette politique présente le risque d'entraîner des dérives budgétaires et fiscales, par la multiplication des équipements qui pourraient naître du souci de satisfaire chacun.

L'Agglomération n'a pas pris la compétence péri-scolaire et considère que l'activité de garderie relève naturellement de la sphère communale : Il nous faudra donc l'assumer par nous-mêmes, comme nous l'avons fait par le passé et devenir propriétaire du bâtiment préfabriqué construit sur notre terrain. Ce sera également le cas des temps d'accueil périscolaire (TAP) qu'il nous appartiendra d'organiser. Le retour de cette compétence permettra plus de proximité entre parents d'élèves, enseignants et élus. Ce sera aussi l'occasion de proposer à nouveau de l'aide surveillée.

Compétences eau/assainissement et disparition des syndicats intercommunaux : La propriété de la station d'épuration Houx-Yermenonville qui est située sur notre territoire reviendra à la commune et sera mise à disposition de Chartres Métropole. Une convention de service sera conclue au profit de la commune de Yermenonville. La situation sera inversée pour les équipements de production et de distribution d'eau situés sur Yermenonville.

Chartres Métropole passera une convention de fourniture avec le Syndicat des Eaux, puis l'intercommunalité qui le remplacera.

Finances : Le cabinet de conseil missionné par les Franges Franciliennes met en avant, s'agissant de Chartres Métropole, un endettement par habitant plus de deux-fois et demie supérieur à celui de la future intercommunalité. Il faudrait 8,79 années à Chartres Métropole pour rembourser sa dette contre 3,25 années pour les futures Franges Franciliennes. Ce constat doit être tempéré par le fait, qu'en l'absence de versement de dotation de solidarité communautaire et de fonds de concours aux communes (9 millions d'€ par an), la dette de l'agglomération pourrait, selon celle-ci, être remboursée en moins de deux ans et demi. Par ailleurs, le même cabinet suggère aux Franges Franciliennes d'utiliser ce confort financier pour doter son territoire de nouveaux équipements, autrement dit, d'augmenter l'endettement. A contrario, celui-ci reconnaît que le potentiel financier agrégé du futur territoire des Franges Franciliennes, malgré sa situation géographique favorable, demeure inférieur de 20 % à celui de Chartres Métropole. Cet indicateur de mesure de la richesse des collectivités est celui qui est retenu par l'Etat pour le calcul du fonds de péréquation.



Le projet de Chartres Métropole ("cercle des 20 kms") :  
Communes existantes (en beige) et communes entrantes (en vert)

## La décision

C'est en fonction de l'ensemble de ces considérations que, le 19 décembre 2015, notre conseil municipal a décidé, à la suite d'un vote réalisé à bulletin secret, par neuf voix pour, une contre et une abstention, de demander l'adhésion de la Commune de Houx à la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole. Le conseil, avant de prendre sa décision finale, avait souhaité entendre successivement Philippe AUFFRAY, maire de Villiers le Morier, président de la Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, partisan des Franges Franciliennes, puis Michel BELLANGER, maire de Maintenon, favorable à Chartres Métropole

**En prenant cette décision, la municipalité pense avoir fait, ce-jour là, le choix de la raison et de l'avenir.**

*Le 29 janvier 2016, la Commission départementale de coopération intercommunale a donné un avis défavorable à la demande d'intégration dans Chartres Métropole des 22 communes. Le 16 février, le Préfet d'Eure et Loir a confirmé ce refus par arrêté.*

*Nous regrettons, d'ores et déjà cette décision qui ne respecte ni la démocratie locale, ni son principe constitutionnel fondateur, celui de « Libre administration des collectivités territoriales ».*

*Rappelons que le texte régissant la coopération intercommunale prévoit pourtant que « Le progrès de la coopération intercommunale se fonde sur la libre volonté des communes d'élaborer des projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité » (code général des collectivités territoriales)*

*Chacune des 22 communes concernées devrait pouvoir néanmoins obtenir satisfaction, en actionnant la procédure de retrait dérogatoire prévue à l'article L 5214-26 du Code général des collectivités territoriales qui perdure, indépendamment de la loi NOTRE.*

## **L'essentiel des décisions du conseil municipal**

### **Séance du 4 décembre 2015 :**

- Schéma départemental de coopération intercommunale : Avis défavorable au projet de découpage des intercommunalités proposé par le Préfet prévoyant notamment la création d'une communauté de communes des Franges Franciliennes par fusion des communautés de communes des Quatre Vallées (Nogent le Roi), Terrasses et Vallées de Maintenon, Val Drouette (Epernon), Val de Voise (Gallardon) et Beauce Alnéloise (Auneau).
- Autorisation d'engager, au titre de l'année 2016, avant le vote du budget prévisionnel, l'équivalent du quart des crédits de l'année 2015.
- Gestion du personnel : Décision de mettre en œuvre l'entretien professionnel du personnel communal et définition des critères d'évaluation professionnelle.
- Cimetière – Fixation des tarifs des concessions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 :
  - Terrains ou cavurnes 30 ans : 300 €
  - Terrains ou cavurnes 50 ans : 500 €
  - Terrains en concession perpétuelle : 1 000 €
  - Plaques nominatives obligatoires cavurnes et jardin du souvenir : 120 €
  - Taxe d'inhumation (« superposition ») : 25 % du tarif en vigueur de la concession
  - Gratuité de la dispersion au jardin du souvenir

### **Séance du 19 décembre 2015 :**

Décision d'adhérer à la communauté d'agglomération de Chartres Métropole

### **Séance du 22 janvier 2016 :**

- Demande de subventions pour l'extension de la salle socioculturelle (espace de stockage) – Plan prévisionnel :
  - Dotations d'équipement des territoires ruraux (Etat) : 27 188 € HT
  - Fond départemental d'aide aux communes (Conseil départemental) : 40 782 € HT
  - Autofinancement (Commune) : 67 970 € HT
- Demande de subvention au fonds départemental de péréquation 2016 pour les dépenses d'investissement réalisées en 2015
- Révision des tarifs de la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 : + 1,40 %, soit un prix de repas passant à 3,74 €

- Fixation de l'indemnité-prime IAT 2016 (indemnité d'administration et de technicité) des personnels communaux titulaires : Enveloppe globale de 8.560 €

- Fixation de la prime IEMP 2016 (indemnité d'exercice mission préfecture) des personnels communaux titulaires : Enveloppe globale de 5 819 €

- Contrat de retour à l'emploi d'un agent technique non titulaire :  
Décision de porter son temps de travail de 20 à 35 heures

- Révision des tarifs de la salle socioculturelle au 1<sup>er</sup> février 2016 (nouvelles réservations) :
  - Forfait week-end : 386 € (486 € hors commune)
  - Forfait 1 jour : 286 € (386 € hors commune)
  - Forfait 1 heure : 28 € (38 € hors commune)
  - Caution ménage : 150 €
  - Caution matériel et dommage salle : 500 €

### **Permanences de la Mairie :**

**Les Mercredis de 14h à 19 h ou sur  
rendez-vous en contactant la  
Mairie**

**☎ : 02 37 32 31 54**

**☎ : 02 37 32 31 94**

**[www.houx.fr/rubrique contact](http://www.houx.fr/rubrique%20contact)**

**Déposer toutes vos remarques  
ou suggestions**

**📍 Mairie de HOUX 10 rue de la Mairie  
28130 Houx**

## ETAT CIVIL

### Naissances :

23/11/2015 : THOMIN Maelle,  
Bernadette, Patricia



**TOUTES NOS FELICITATIONS  
AUX HEUREUX PARENTS!!!**

### Mariage:

12/12/2015 : M. DAUTEL Frédéric  
Et Mlle HUBERT Béatrice



**TOUS NOS VŒUX DE  
BONHEUR AUX NOUVEAUX EPOUX!!!**

## AGENDA

13 MARS 2016 (14H)	LOTO en salle socioculturelle par la Coopérative Scolaire
23 AVRIL 2016 (Soirée)	LOTO en salle socioculturelle par l'association MDL
24 AVRIL 2016 (Après midi)	Bal COUNTRY en salle socioculturelle par l'association MDL
1er MAI 2016	Course cycliste Trophée « Hervé Thermique »

## COURSE CYCLISTE TROPHEE « HERVE THERMIQUE »

### **URGENT : Le C.P.C.F recherche des bénévoles pour le 1<sup>er</sup> MAI 2016.**

En coopération avec la Commune et le C.P.C.F, l'Entente Sportive Maintenon Pierres Cyclisme, représentée par M. Christophe Foreau, organisera plusieurs courses UFOLEP. Celles-ci auront lieu le dimanche 1er mai prochain dans le cadre du Prix de la commune de Houx et du Trophée Hervé Thermique.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour que cet événement, qui existait déjà il y a plus d'une vingtaine d'années, soit une réussite. Contacter la Mairie ou Philippe Paris :

[mairie@houx.fr](mailto:mairie@houx.fr)

-

[paris.philippe@wanadoo.fr](mailto:paris.philippe@wanadoo.fr)

## Un cadeau pour notre école!

La Mairie et l'Ecole de HOUX ont reçu un superbe cadeau, très utile pour la diffusion de la connaissance, 22 volumes reliés de la Grande Encyclopédie Larousse. Une magnifique collection très appréciée par la Municipalité et les enseignants, qui tiennent à remercier ici ce généreux donateur, Monsieur Dominique PERRIGAULT.

## RECENSEMENT

Après 4 semaines de collecte le recensement de la population s'est achevé le 20 février. Les résultats ont été transmis à l'INSEE pour traitement. Il convient de souligner la participation des habitants, l'excellent accueil fait aux agents recenseurs et le sérieux apporté lors de cette collecte, aussi bien pour les

questionnaires papier que par internet. Les chiffres, dès leur officialisation, seront publiés dans la gazette et sur le site du village.

MERCI A TOUS! Rendez vous dans 5 ans!



## INFORMATION SUR LA FIBRE

Développement de la fibre sur la commune : l'entreprise est en cours de développement du



réseau fibré sur HOUX. La mise en service par votre opérateur reste inchangée elle est toujours prévue pour mars 2017.